



Le 4 avril 2024

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR COURRIEL ET PAR SDÉ

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : 9^{ème} Demande amendée d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024 (« **Demande** »)
Dossier de la Régie : R-4194-2022 (Phases 3A et 3B)
Notre dossier : 111216.0129

Chère consoeur,

La présente fait suite aux demandes de frais des intervenants dans le cadre des phases 3A et 3B du dossier en titre.

Gazifère a pris connaissance de ces demandes et souhaite formuler les commentaires suivants à leur égard.

Tout d'abord, Gazifère estime que les frais réclamés par le RTIEÉ sont particulièrement élevés en comparaison avec les frais réclamés par les autres intervenants et ce, de manière injustifiée. L'intervenant réclame près de 80 heures de préparation (pour le procureur uniquement) pour les deux phases combinées, alors que pour tous les autres intervenants, les heures réclamées sont uniquement d'environ 40 heures, et alors qu'une partie de ces heures du RTIEÉ était vraisemblablement dédiée à la préparation d'un argumentaire écrit¹ dans le cadre de la Phase 3B, qui ne tenait initialement pas compte de la preuve confidentielle déposée par Gazifère, ce qui a requis un amendement du mémoire de l'intervenant une fois cette preuve confidentielle obtenue, dédoublant ainsi le travail.

Gazifère considère donc que le montant des frais réclamés par le RTIEÉ devraient être ajustés à la baisse pour tenir compte de ce qui précède.

Gazifère n'a pas de commentaires à formuler relativement aux demandes de frais de l'ACEFO, du GRAME et de la FCEI. Gazifère aimerait toutefois souligner le caractère ciblé des interventions du GRAME, à la fois dans le choix des sujets d'intervention que dans la manière efficiente de l'intervenant de participer au processus.

¹ Pièce C-RTIEÉ-0039.

Gazifère demande à la Régie de prendre ses commentaires en considération dans le cadre de son analyse des demandes de remboursement des frais aux fins de la décision qu'elle rendra à cet égard.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Geneviève Paquet (GRAME)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (RTIÉÉ)

